



Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2. du Code municipal du Québec :

« Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil. »

Les états financiers 2022

L'état financier exigé des municipalités par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est très complexe et fournit de nombreuses informations. Ce rapport est donc un sommaire des principaux états financiers et de ses éléments.

Obligation de l'audit :

L'auditeur externe doit auditer, entre autres, pour l'exercice pour lequel il a été nommé, les états financiers. Il fait rapport de son audit au conseil. À l'intérieur de son rapport, l'auditeur externe déclare si les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la Municipalité au 31 décembre et le résultat de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date (article 966.2 du Code municipal).

Préparés par le cabinet de comptable Gariépy Bussière CPA Inc., les états financiers audités de l'année 2022, déposés en séance ordinaire du conseil municipal le 3 mai 2023, démontrent que la valeur des avoirs des citoyens s'élève à 9 689 916 \$ comparativement à 9 527 485 \$ pour 2021. Ce montant représente la valeur de nos infrastructures telles : hôtel de ville, caserne, garage, chemins et bâtiments municipaux, véhicules, etc. ainsi que les fonds réservés et les surplus.

L'année fiscale 2022 s'est terminée avec un excédent de l'exercice des revenus sur les dépenses de l'ordre de 36 302 \$, soit une diminution de 168 204 \$ par rapport à l'année précédente qui incluait cependant la subvention COVID-19 du gouvernement du Québec d'un montant de 133 868 \$. Le solde de cet excédent s'explique encore une fois par l'augmentation importante du nombre de droits de mutation et par une saine gestion des finances municipales. Concrètement, l'excédent a permis à la Municipalité de limiter la hausse de taxe en équilibrant le budget 2023, de sorte que le surplus accumulé affecté et réservé pour le budget 2023 s'établit à 330 000 \$ pour une deuxième année consécutive. Quant aux fonds réservés, ceux-ci s'élèvent à 378 318 \$ et sont constitués des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés au montant de 142 153 \$, du fonds de roulement de 222 539 \$ et du nouveau fonds obligatoire depuis 2022 de 13 626 \$ en prévision d'une élection ou un référendum. La dette à long terme au 31 décembre 2022 pour l'ensemble de la Municipalité de Mille-Isles est de 3 504 363 \$ dont 1 199 964 \$ est à la charge du Gouvernement du Québec et ses organismes.

Le rapport de l'auditeur indépendant indique que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Mille-Isles au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation des actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rémunération des élus

L'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001) prévoit que :

« Le trésorier ou greffier-trésorier d'une municipalité dont le règlement est en vigueur doit inclure dans le rapport financier de la municipalité une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal... ».

Voici la rémunération 2022 pour les membres du conseil municipal :

Fonction	Rémunération annuelle	Allocation de dépenses	Total annuel
Maire	16 690 \$	8 346 \$	25 036 \$
Maire (préfet suppléant à la MRC d'Argenteuil)	12 900 \$	6 450 \$	19 350 \$
Conseillers	5 564 \$	2 781 \$	8 345 \$



Liste des contrats

Le maire dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la période du **1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022** avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Cette liste indique, pour chaque contrat, le nom du cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

Faits saillants de l'année 2022

En 2022, la Municipalité de Mille-Isles a obtenu une subvention de 170 495 \$ du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). Cette subvention comprend la bonification de 7 474 366 \$ dans la circonscription d'Argenteuil pour des infrastructures municipales, dont 233 698 \$ était dédié à Mille-Isles. Cette subvention récurrente a permis à la Municipalité, en 2022, d'effectuer des travaux de remplacement de plusieurs ponceaux sur la montée du Pont Bleu, de remplacer le gros ponceau de la décharge du lac de la Vierge sur la côte Saint-Joseph et de remplacer deux ponceaux sur la côte Saint-Eustache.

En 2023 et 2024, la Municipalité devra compléter la totalité des investissements de sa programmation quinquennale du programme TECQ 2019-2023 en s'assurant de respecter le seuil minimal d'immobilisation à maintenir au montant de 411 000 \$. En additionnant ce montant à la contribution gouvernementale de 1 257 539 \$, il s'agit donc d'investissements d'une valeur de 1 668 539 \$ sur les cinq années du programme qui doivent être réalisés de 2019 à 2024. À ce jour, 1 396 490 \$ de travaux admissibles ont été exécutés dans les quatre premières années. Le solde de 272 049 \$ sera utilisé pour le remplacement de ponceaux sur les chemins Benny et Edwise ainsi que sur de l'asphaltage dans le secteur du lac Paul.

En date du 31 décembre 2022, on observe la construction de vingt-quatre (24) habitations pour une valeur totale de travaux estimés de 10 029 500 \$. Il y a eu des demandes pour sept (7) garages détachés pour une valeur estimée de 393 000 \$ et vingt-sept (27) permis d'agrandissement et/ou de rénovations d'immeubles existants d'une valeur estimée de 725 965 \$. Ces données présentent encore une augmentation importante par rapport aux années précédentes, en passant d'une valeur estimée totale de 6 831 470 \$ pour 2020, 8 205 468 \$ pour 2021 et 15 270 618 \$ pour 2022. Il est important de spécifier que les valeurs déclarées pour les travaux diffèrent généralement de la valeur attribuée par l'évaluateur lorsque ceux-ci sont terminés.

La valeur foncière servant à la taxation 2023 s'élève à 299 858 900 \$ en valeur imposable comparativement à 294 100 100 \$ pour la taxation 2022, soit une augmentation approximative de 2 %. De cette valeur imposable, 34 010 157 \$ provient de la catégorie des immeubles non résidentiels (INR). La catégorie des INR est essentiellement composée des commerces alors que la catégorie des immeubles résiduels comprend tous les autres immeubles, notamment les immeubles résidentiels, les terrains vacants et les secteurs agricoles et forestiers. Un immeuble peut appartenir aux deux catégories, dépendamment de ses activités. Au cours de l'année 2020, le conseil municipal avait pris la décision d'instaurer des taux variés de taxation en fonction de ces deux catégories d'immeubles puisque les INR sollicitent généralement plus de services municipaux que les immeubles résiduels.

D'une durée de trois ans, de 2021 à 2023, le rôle triennal en vigueur a été reconduit en 2020 sans être équilibré par la MRC d'Argenteuil, de sorte que nous n'avons pas subi d'augmentation significative des valeurs imposables en 2021, 2022 et 2023. Ce sera cependant le cas lors de l'équilibrage du prochain rôle triennal car la Municipalité possède actuellement un facteur comparatif de **1.52**, ce qui signifie que les propriétés de Mille-Isles se sont vendues, en moyenne au cours des dernières années, à des montants de 52 % supérieurs à l'évaluation foncière imposable sur laquelle la Municipalité se base pour la taxation. Ainsi, nous pouvons déjà prévoir que l'équilibrage du prochain rôle triennal, dès 2024, apportera une hausse historique des valeurs foncières, comme ce fut le cas avec nos voisins du sud à la Municipalité du Canton de Gore.

En terminant, j'invite les citoyennes et citoyens de Mille-Isles qui désirent en savoir davantage sur l'état des finances de la Municipalité à consulter le site internet à l'onglet « Documentation », lien « Budget et Rapport ». Le rapport financier 2022, la liste des contrats et les prévisions budgétaires 2023 sont disponibles à cet endroit. Ces documents sont aussi disponibles au bureau de la Municipalité pour consultation.

Howard Sauvé, maire

Original signé

7 juin 2023

Avis aux lecteurs : ce rapport a été présenté à la séance ordinaire du conseil du 7 juin 2023